



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

**ACTE DE RÉTROCESSION D'UNE CONCESSION INUTILISÉE
AU CIMETIÈRE LES BRUYÈRES AU PROFIT DE
Madame CHAUDET Josette**

Monsieur Albert BERTHELET, conseiller municipal, expose :

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que **Madame CHAUDET Josette**, demeurant **9, avenue Franck Cazenave 33510 ANDERNOS LES BAINS**, titulaire d'une concession N°85 au cimetière Les Bruyères sis Boulevard Daniel Digneaux, acquise auprès de notre Ville suivant l'acte en date du **8 octobre 2009** moyennant le prix de **338.75 euros** laquelle se trouve vide de toute sépulture, a déclaré la rétrocéder purement et simplement à la Commune pour que celle-ci en dispose comme bon lui semble, moyennant le remboursement à cette personne de **195.73 € (cent quatre vingt quinze euros et soixante treize centimes)**.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus, et habilitier Monsieur le Maire :

- à réaliser cette rétrocession au cimetière Les Bruyères,
- et à verser le montant correspondant à **Madame CHAUDET Josette**

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011
Le maire



PH. PÉRUSAT